

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

8781/82 (Presse 115)

790th Council meeting

- Fisheries -

Brussels, 20 and 21 July 1982

President: Mr Karl HJORTNAES,  
Minister for Fisheries  
of the Kingdom of Denmark

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul de KEERSMAEKER  
State Secretary, European  
Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Karl HJORTNAES  
Minister for Fisheries  
Mr Lars Ems JOHANSEN  
Landesstyremedlem  
Mr Jørgen HERTOFT  
State Secretary,  
Ministry of Fisheries

Germany:

Mr Walter KITTEL  
Deputy Permanent Representative

Greece:

Mr Panayiotis KATSAROS  
State Secretary,  
Ministry of Agriculture

France:

Mr Louis le PENSEC  
Minister of the Sea

Ireland:

Mr Brendan DALY  
Minister for Fisheries

Italy:

Mr Giovanni NONNE  
State Secretary,  
Ministry for Shipping

Luxembourg:

Mr Jean MISCHO  
Deputy Permanent Representative

Netherlands:

Mr Jan de KONING  
Minister for Agriculture  
and Fisheries

United Kingdom:

Mr Peter WALKER  
Minister for Agriculture,  
Fisheries and Food  
Mr George YOUNGER  
Secretary of State for Scotland  
Mr Alick BUCHANAN-SMITH  
Minister of State,  
Ministry of Agriculture,  
Fisheries and Food

Commission:

Mr Georges CONTOGEOORGIS  
Member

COMMON FISHERIES POLICY

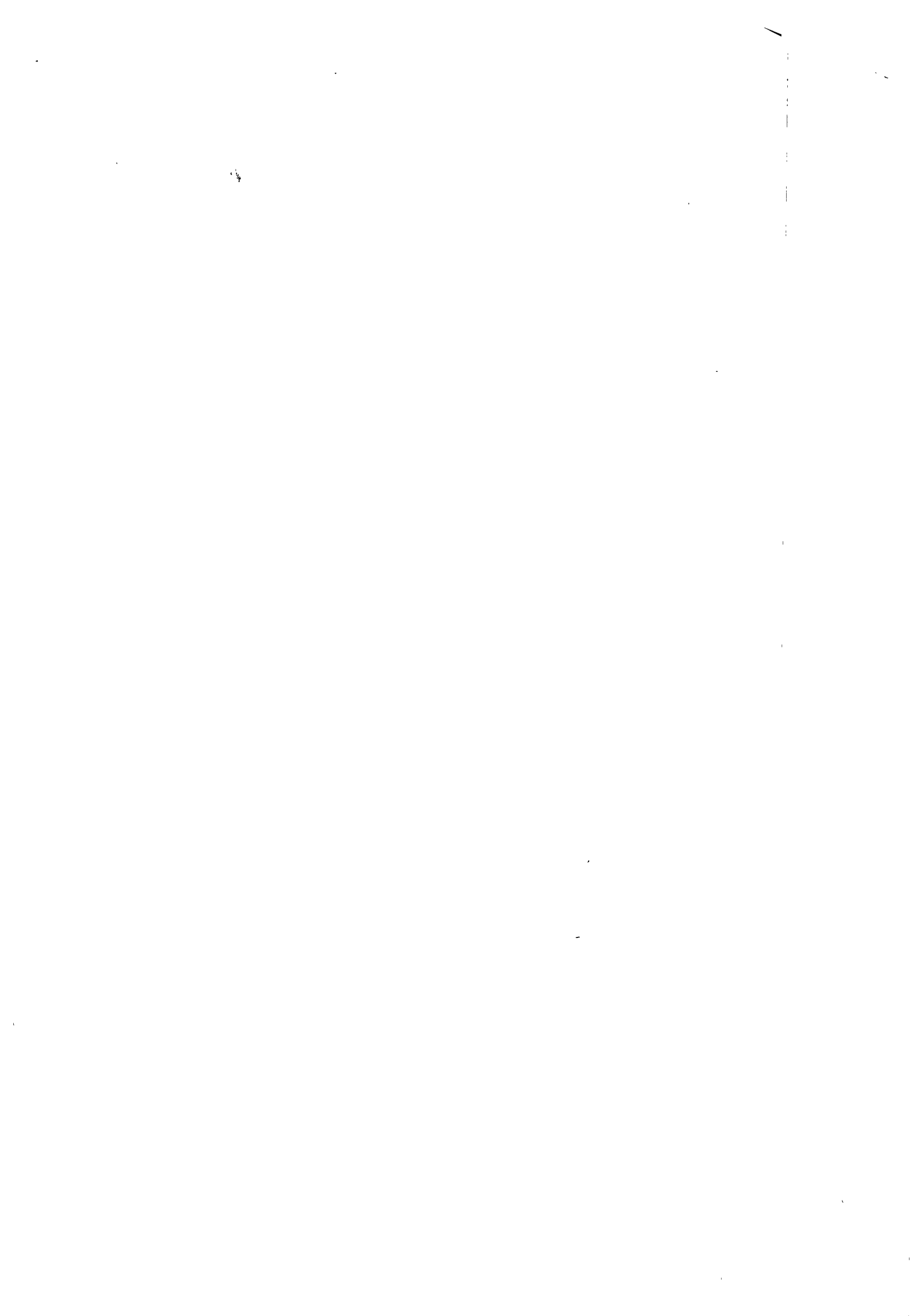
Resuming its discussions on the whole range of problems in the fisheries sector, the Council examined both the internal aspects (TACs, quotas, access, conservation measures, structural policy and market policy) and the external aspects.

All delegations stated their firm intention of reaching an overall agreement on this matter within the shortest possible time. The Council noted, however, that as matters stood, more time would be needed for the various positions to be brought closer together, particularly in the case of TACs and quotas.

Pending overall agreement, the Council agreed to the Regulations laying down general rules for the granting of financial compensation or carry-over premiums for certain fishery products. At the same time the Council agreed in principle to the allocation among the Member States of the catch quotas available to the Community in 1982 under the Fisheries Agreement with Canada. It also agreed to the temporary **extension** for the period from 1 August to 31 December 1982 of the Protocol between the Community and Guinea-Bissau, pending renegotiation of that Protocol.

The Council agreed to convene a fresh meeting of the Council in Luxembourg on 21 and 22 September to enable the Commission and the Presidency to continue in the meantime their quest for an overall compromise.

---



Bruxelles, le 19 juillet 1982  
Note BIO(82)324 aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

-----  
PREPARATION CONSEIL PECHE (C. STATHOPOULOS)  
-----

Les Ministres de la Pêche se réuniront le mardi 20 juillet à partir de 17 H et le mercredi 21 juillet à Bruxelles pour reprendre l'examen du paquet des propositions de la Commission qui devrait mener à l'établissement d'une véritable politique commune de la pêche (voir BIO(82)261 et BIO(82)286 suite 3).

L'ordre du jour s'étendra à nouveau à l'ensemble des volets de la politique commune de la pêche (accès, quotas, TAC, structures, règlements d'application de l'organisation commune de marche).

Le groupe à haut niveau a, conformément au mandat que le Conseil lui a confié (session des 28/29 juin 1982), poursuivi depuis lors l'examen des propositions de la Commission.

Enfin, la Présidence danoise a annoncé son intention de présenter au Conseil un compromis global pour les règlements d'application de l'organisation commune de marche.

NB. : PAS DE RENDEZ-VOUS DE MIDI, mais voici la liste du matériel diffusé ce jour :

- IP(82)187 Football : Commissioner Richard launches enquiry on free movement of players
- MEMO 44 : La Commission veille à assurer la possibilité d'importations parallèles dans le secteur des canoes en Allemagne
- MEMO 48 : Satisfactory progress in textile negotiations agreements with Czechoslovakia and Bangladesh
- COM(82)425 final du 10.7.1982 : Relations entre les Etats-Unis et la Communauté.

A suivre  
Amities

M. SANTARELLI / CŒUR ////





Bruxelles, le 20 juillet 1982

NOTE BIO (82) 324 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

-----

CONSEIL PECHE (K.STATHOPOULOS)

-----

Le Conseil a debute cet apres-midi a 17.45 heures sous la  
presidence de M. Joertnes qui apres avoir souligne l'importance  
d'aboutir a un accord afin d'instaurer une politique commune de  
la peche, a remarque qu'une telle solution serait un succes dans  
la mesure ou elle serait acceptable par TOUS les Etats Membres.

Un premier tour de table sur les propositions de la  
Commission concernant les TACS et les quotas a montre que ces  
propositions sont estimees comme une base de negociations pour  
presque la totalite des delegations. Presque tous les Etats  
membres ont pourtant mentionne leurs demandes d'augmentation de  
leurs quotas concernant certains stocks de poissons  
(specialement les Danois ont exprime leur insatisfaction pour  
leurs quotas de cabillaud, du hareng et du maquereau dans la  
Mer du Nord et la zone a l'Ouest de l'Ecosse).

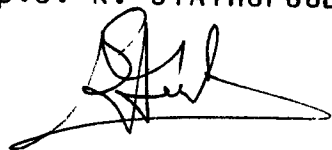
Dans son intervention M. Contogeorgis a constate que la  
bonne volonte d'aboutir a un accord existe, mais il a aussi  
remarque que la Commission pourrait proceder seulement a  
quelques petites corrections des quotas proposes,  
corrections concernant les stocks autonomes. Pour l'augmentation  
des stocks conjoints (joint stocks) seraient necessaires des  
negociations notamment avec la Norvege. Ces negociations  
seraient facilitees selon le Commissaire si le Conseil adoptait  
tout de suite les accords avec les pays tiers sur la base des recentes  
propositions de la Commission.

Suivant cette suggestion le Conseil a decide de commencer  
l'examen du volet externe (Skagerrak/Kattegat: accord trilateral  
CEE/Norvege/Suede). La discussion qui vient d'etre entamee se  
poursuivra pendant la soiree. Une prochaine note BIO vous  
parviendra a l'issue du Conseil.

A SUIVRE

M. SANTARELLI COMEUR

p.o. K. STATHOPOULOS COMEUR 19.35







CONSEIL PECHE (C.STATHOPOULOS)

-----

Le Conseil s'est termine vers 18.45 h. avec des resultats partiels. Un accord sur les volets principaux de la politique commune de la peche (TACS, Quotas, Acces, Structures) n'a pas ete obtenu. La delegation danoise n'etait pas en mesure d'accepter l'accord qui reglementerait la peche dans le Skagerrak et le Kattegat (ACCORD TRI-LATERAL: CEE-Norvege-Suede). Ainsi la Commission ne pourrait que proceder a de minimes ajustements des quotas proposes pour les stocks autonomes, ajustements qui ne permettraient pas un rapprochement des differentes positions en ce qui concerne les TACS et les Quotas. L'adoption de l'accord trilateral aurait permis a la Commission de negocier avec les Norvegiens une augmentation de la part des captures communautaires pour les stocks communs ("joint stocks") dans le Skagerrak et le Kattegat.

Le Conseil a constate alors qu'au stade actuel il fallait un nouveau delai pour permettre un rapprochement des positions divergentes en ce qui concerne la repartition des TACS. C'est pourquoi il a convenu de convoquer une nouvelle session du Conseil les 21/22 septembre a Luxembourg pour permettre a la Commission et a la Presidence de poursuivre entretemps leur recherche d'un compromis global.

Dans l'attente de cet accord global le Conseil a marque son approbation sur les reglements d'application du reglement de base (reglement no 3796/81, en vigueur depuis le 1.06.82) portant organisation commune de marches dans le secteur des produits de la peche. Il s'agit des reglements etablissant les regles generales relatives a l'octroi :

a) d'une COMPENSATION FINANCIERE pour certains produits de la peche.

Les quantites maximales cumulees pouvant etre prises en compte au titre de la compensation financiere et au titre de la prime de report ne peuvent depasser 23% des quantites annuelles mises en vente.

b) d'une PRIME DE REPORT SPECIALE POUR LES SARDINES ET ANCHOIS DE LA MEDITERRANEE.

Le montant des primes est fixe a :

100 ECU/t pour les conserves

75 ECU/t pour le salage

50 ECU/t pour d'autres transformations

Apres une demande de la delegation allemande le Conseil a fixe que le cout total du regime de la prime de report speciale ne doit pas depasser 5.300.000 ECU par an.

c) d'une PRIME DE REPORT "NORMALE" POUR CERTAINS PRODUITS DE LA PECHE.

Les especes concernees sont la rascasse du Nord, le cabillaud, le lieu noir, l'eglefin, la crevette grise, le merlan.

Par la meme occasion le Conseil a marque son accord de principe sur la repartition entre les Etats membres des quotas de capture alloues en 1982 a la Communaute dans le cadre de l'Accord de peche avec le Canada. Il a egalement marque son accord sur la prorogation temporaire du Protocole existant entre la Communaute et la Guinee-Bissau pour la periode du 1er aout 31 decembre 1982 en attendant la renegotiation de ce meme Protocole.

Amities,

M. SANTARELLI COMEUR 11.30////